

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 avril 2026 du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au 60 Route Morrison à Arundel.

Lors de l'ouverture de cette séance sont présents :

Le maire Marc Poirier, les conseillères Carole Brandt et Chantal Pieters et les conseillers Yves Barrette, Terence Flanagan, Daniel Fournier et Jonathan Morgan. Le Directeur général et greffier-trésorier, Philip Toone, est également présent.

## 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Marc Poirier, maire et président de la séance, constate le quorum, confirme que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance extraordinaire. Il est 18h00

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2.1 Ordre du jour

2026-04-057

Il est proposé par le conseiller Daniel Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

### 1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

4.1 Avis de motion et dépôt - Projet de règlement No. 110.1 modifiant les règlements du plan d'urbanisme Nos. 110 à 115 et abrogeant les règlements 271, 283, 284 et 285 relatifs aux Plans d'urbanisme, les Lotissements, Projets d'aménagement d'ensemble et les Plans d'implantation et d'intégration architecturale

### 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 3. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 4. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

**4.1 Avis de motion et dépôt** - Projet de règlement No. 110.1 modifiant les règlements du plan d'urbanisme Nos. 110 à 115 et abrogeant les règlements 271, 283, 284 et 285 relatifs aux Plans d'urbanisme, les Lotissements, Projets d'aménagement d'ensemble et les Plans d'implantation et d'intégration architecturale

AVIS

La conseillère Carole Brandt donne AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement No. 110.1-2026 modifiant les règlements du plan d'urbanisme Nos. 110 à 115 et abrogeant les règlements 271, 283, 284 et 285 relatifs aux Plans d'urbanisme, les Lotissements, Projets d'aménagement d'ensemble et les Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Ce règlement a pour objet de modifier les règlements du plan d'urbanisme nos 110 à 115 et d'abroger les règlements nos 271, 283, 284 et 285 relatifs aux lotissements, aux projets d'aménagement d'ensemble ainsi qu'aux plans d'implantation et d'intégration architecturale. Ces modifications visent principalement à permettre une réduction de la superficie minimale des lots lors de lotissements et à offrir une plus grande flexibilité en matière de palette architecturale.

## DÉPÔT

La conseillère Carole Brandt DÉPOSE le projet de règlement No. 110.1-2026 modifiant les règlements du plan d'urbanisme Nos. 110 à 115 et abrogeant les règlements 271, 283, 284 et 285 relatifs aux Plans d'urbanisme, les Lotissements, Projets d'aménagement d'ensemble et les Plans d'implantation et d'intégration architecturale

Le libellé du projet de règlement est disponible sur le site web de la municipalité ainsi qu'au comptoir d'accueil de l'hôtel de ville situé au 2, rue du Village à Arundel.

## 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Carole Brandt et résolu:

**2026-04-058** **QUE** la séance soit levée à 18h30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

(S) Marc Poirier, maire

(S) Philip Toone, Directeur général / greffier-trésorier